

# Programme des Nations Unies pour le développement

Pays : Djibouti

Descriptif de projet

**Titre du projet :** Programme GOAL WASH du PNUD Renforcement des capacités du gouvernement de Djibouti pour l'élaboration d'une politique stratégique liée à l'eau

**Effets UNDAF :**

D'ici à 2012, tous les acteurs élaborent et mettent en œuvre de manière participative et transparente des politiques de développement

**Produit (s) escompté(s) du Programme de pays :**

Tous les acteurs (gouvernement, parlement, secteur privé, régions, société civile) participant à formulation et la mise en œuvre des politiques du gouvernement

**Résultat (s) escompté(s) :**

1. Mise en place d'une gouvernance judiciaire, amélioration des capacités de gestion du secteur public aux niveaux centralisés et local

2. Promotion de l'efficacité de la gestion des ressources publiques

3. Promotion de la réalisation des OMD dans le secteur de l'eau

**Partenaire d'exécution :**

Parties responsables : Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Mer

## Breve description

Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre des objectifs établis au titre du Plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays (CPAP), est aligné sur d'autres activités de donateurs dans le secteur et vise à renforcer la gestion, la planification et les capacités de gouvernance dans le secteur de l'eau par le biais d'un certain nombre d'interventions critiques. En assumant la prise en charge des coûts liés aux services d'un expert international pendant 12 mois et de plusieurs experts locaux pendant 3 mois, le projet devrait permettre d'appuyer le renforcement des capacités du MAEM-HR, notamment par les mesures suivantes : poursuite et intensification du transfert des capacités aux gouvernements locaux ; promotion de l'ancrage du financement de ce secteur dans le processus du budget national ; mise à jour du Plan directeur de l'eau de 2001/2 à la lumière des récents développements intervenus dans le domaine de l'eau ; focalisation sur un plan d'action spécifique pour satisfaire aux exigences de l'OMD sur l'eau ; promotion de l'intégration des initiatives actuelles dans le secteur de l'eau, dans le cadre d'un programme cohérent, afin d'identifier les insuffisances en matière d'investissement ainsi que d'autres lacunes éventuelles au sein du processus.

12 mois	Principaux objectifs de résultats (Plan stratégique) : Gouvernance	ID d'attribution Atlas : 00060649	Date de début : 15/12/2010	Date de fin : 31/12/2011	Date de la réunion PAC : 22/09/2010	Dispositions en matière de gestion
						NEX
Budget AWP AAAA 160 500 \$	Total des ressources requises : 160 500 \$	Total des ressources attribuées : 160 500 \$	• Régulier • Autre :	Donateur Donateur Donateur	Budget non financé : Gouvernement	Contributions en nature

Noms

SE Mr Ahmed Ali Silay

Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires

Etrangères, chargé de la Coopération Internationale

SE Mr Abdoukader Mohamed Kamil

Ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture, de

l'Elevage et de la Mer

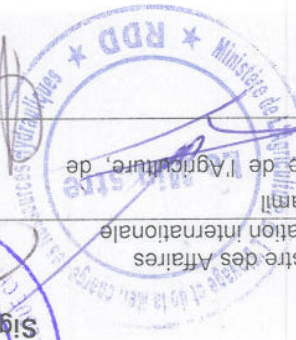
Représentant Résident PNUD,

Date

17 JAN 2011

17 JAN 2011

17 JAN 2011





## 1. ANALYSE DE LA SITUATION

Djibouti est un petit pays doté d'une population de 850 000 personnes, dont 87 % vivent en zone urbaine et 13 % en zone rurale, caractérisée par un taux de croissance de 1,7 % (2,7 % dans les zones urbaines et 1,5 % dans les zones rurales). Les chiffres fournis par le Programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement relatifs à l'accès à l'eau potable sont respectivement de 98 % pour les zones urbaines, 53 % pour les zones rurales et 92 % sur l'ensemble du pays. Les chiffres issus du gouvernement de Djibouti (Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, chargé des Ressources Hydrauliques) utilisent des définitions plus précises de l'accès au service et donnent une image considérablement différente, qui suggère que la couverture urbaine ne serait que de 50 %. Les chiffres du Programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement indiquent une couverture d'assainissement globale de 62 % (19 % dans les zones rurales, 69 % dans les zones urbaines), alors que le ministère fait état d'une couverture à 45 %.

Selon les chiffres du Programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement, Djibouti aurait virtuellement déjà réalisé les OMD dans le secteur de l'eau en zone urbaine, puisqu'en 2015, il ne devrait plus rester que 60 000 personnes sans accès à l'eau et 96 000 personnes privées d'assainissement pour une population urbaine estimée à 686 300 individus en 2015. Cependant, 50 % seulement des habitants de Djibouti sont raccordés au réseau public de l'eau. Les 50 % de la population restants puisent de l'eau auprès de leurs voisins connectés au réseau public ou directement à partir des colonnes d'alimentation publiques. Dans les zones rurales, les taux de couverture établis sont en diminution, malgré le taux de croissance négatif de la population, et ce, en raison de la rareté des ressources en eau. En ce qui concerne l'assainissement rural, 60 000 personnes devraient accéder à l'assainissement sans risque dans une conjoncture où aucun progrès significatif n'a été enregistré.

Le défi principal pour Djibouti réside dans l'insuffisance de ses ressources en eau, combinée au taux de croissance élevé de la population urbaine. La situation du pays est particulièrement préoccupante du fait que ses ressources en eau sont estimées à seulement 450 mètres cubes par habitant et par an, alors qu'elles sont en moyenne de 1 000 mètres cubes par habitant et par an au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, des régions pourtant caractérisées par un stress hydrique. La source d'alimentation en eau de Djibouti provient quasi exclusivement de puits d'eaux souterraines, dont la plupart sont vétustes et presque complètement taris.

En résumé, ces plans indiquent que Djibouti sera en mesure de réaliser les OMD en matière d'eau matière d'assainissement rural. Il est nécessaire d'élaborer un plan d'action spécifique pour la réalisation des OMD en matière d'eau et d'assainissement dans les zones rurales, d'améliorer les conditions et les performances institutionnelles de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti (ONEAD) et d'augmenter le volume des investissements dédiés y afférents. Ceci nécessite du gouvernement de Djibouti de : (a) valoriser radicalement les activités de planification et de surveillance ; (b) anticiper les procédures d'achats pour sécuriser les nouvelles ressources en eau ; (c) améliorer les performances financières et les techniques de l'ONEAD, et (d) mobiliser les ressources pour faire progresser la situation dans les zones rurales.

## Résultats de l'Évaluation des besoins et des capacités

- **Leadership et capacités institutionnelles** : bien que le secteur urbain institutionnel ait été clarifié par l'extension du mandat de l'ONEAD (anciennement ONED) à l'assainissement urbain, une définition plus claire des rôles des acteurs institutionnels mérite d'être élaborée pour le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement dans les zones rurales.
- **Feuille de route pour la réalisation des OMD** : jusqu'à récemment, la réalisation des OMD ne faisait pas l'objet d'un plan d'action national. Le gouvernement a mis en place l'Initiative Nationale pour le Développement social (INSD) et d'autres éléments de stratégie et de



- **Contraintes budgétaires :** Compte tenu de l'échelle des besoins du secteur, une augmentation des allocations budgétaires destinées à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement (AEA) est nécessaire. Il en est de même au niveau des dépenses dans ce secteur. L'absence d'investissement touche principalement les segments pauvres et ruraux de la population urbaine, qui dépendent de solutions alternatives, parfois insalubres, d'approvisionnement en eau.
- **Coordination limitée entre les parties prenantes :** les consultations ont certes été lancées entre les partenaires de coopération, mais elles demeurent confinées à la collaboration au projet ou au cofinancement. Des progrès doivent être accomplis pour améliorer la coordination et le leadership du gouvernement et élaborer une plate-forme de coordination appropriée.
- **Faiblesse et médiocrité de la mise en œuvre des systèmes de surveillance :** la collecte régulière de données relatives à la couverture et au suivi des services reste à faire.

## 2. STRATÉGIE

La stratégie du gouvernement s'articule autour des axes suivants :

- promouvoir une gestion rationnelle des ressources en eau du pays, prenant en compte les impératifs de leur protection et la nécessité de satisfaire les besoins, actuels et futurs, des populations et de l'économie ;
- accroître la disponibilité de l'eau et sa qualité dans l'ensemble du pays et assurer son accessibilité pour les populations pauvres ;
- renforcer le cadre institutionnel de gestion de l'eau et d'améliorer les performances des administrations en charge du secteur ;
- impliquer les collectivités locales et les populations dans le choix des programmes et dans la gestion de l'eau.

### 3. CADRE DE RESSOURCES ET DE RESULTATS

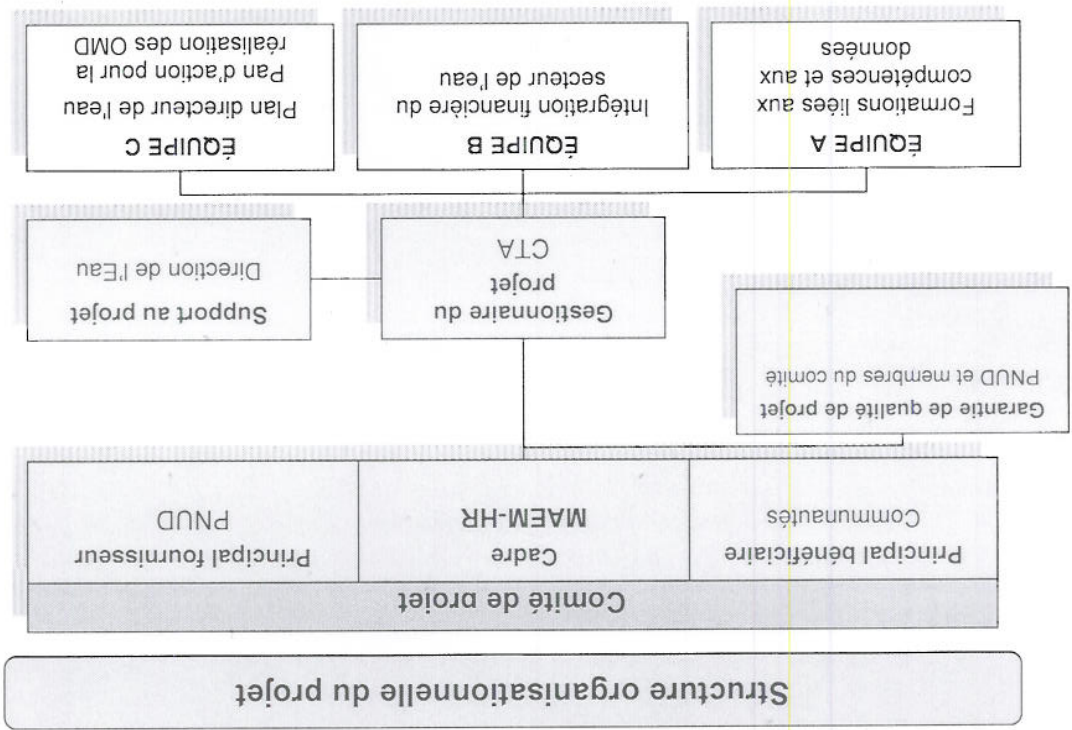
Effets attendus Programme du pays :				
Tous les acteurs (gouvernement, parlement, secteur privé, régions, société civile) participant à a formulation et la mise en œuvre des politiques du gouvernement				
Indicateurs Effets , lignes de base et cibles :				
Absence de dialogue sur les questions stratégiques.				
Lignes de Service MYV : Développement durable				
Stratégie de Partenariat : Le activités du projet seront coordonnées avec celles du PROMES-GDT				
Titre et numéro du projet dans Aiais (ATLAS Award ID):00060649 GOAL WASH- 00076450 GOAL WASH				
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	<b>CIBLES ANNUELS 12 mois</b>	<b>ACTIVITES INDICATIVES</b>	<b>PARTIES RESPONSABLES</b>	<b>APPORTS</b>
<p><b>Résultat 11</b> Renforcement des capacités des autorités centrales et locales à gérer le secteur de l'eau</p> <p><i>Référence initiale : Capacités limitées</i></p> <p><i>Indicateurs : Cadres et communautés formés à travers processus de formulation de la stratégie</i></p>	<p>Cibles (Année 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoins en formation identifiés</li> <li>- Programme de formation formulé</li> </ul> <p>Cibles (Année 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Application programme de formation</li> </ul>	<p>1 Activité: Evaluation besoins de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation expertise</li> <li>- Audit des compétences</li> </ul> <p>2 Activité: Programme de formation formulé et mis en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation expertise pour le programme de formation</li> <li>- Projets d'investissements identifiés</li> </ul>	Gouvernement	107000\$
<p><b>Résultat 2</b> Intégration financière du secteur de l'eau au titre du budget national</p> <p><i>Référence initiale : Absence de cadre de concertation pour faire les liens entre investissements et secteur de l'eau</i></p> <p><i>Indicateurs : Nombre de réunions avec Ministère des Finances sur le budget et les investissements dans le secteur de l'eau</i></p>	<p>Cibles (Année 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation préparée</li> <li>- Projets d'investissements identifiés</li> </ul>	<p>1 Activité: Concertation avec Ministère des Finances</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation et information sur meilleure intégration secteur eau dans le budget</li> </ul>	/Gouvernement	32100\$
<p><b>Résultat 3</b> Mise à jour du Plan directeur de l'eau (PDE) 2001/2, comprenant un plan d'action destiné à la réalisation des OMD dans le secteur de l'eau, l'intégration des initiatives en cours et l'identification des lacunes en termes d'investissement</p> <p><i>Référence initiale : Absence d'une stratégie</i></p> <p><i>Indicateurs : Stratégie formulée et validée</i></p>	<p>Cibles (Année 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du Plan directeur Eau</li> </ul>	<p>1 Activité Dialogue avec communautés et partenaires concernés par le secteur eau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation des compétences pour élaboration du plan d'action,</li> <li>- Bilan de réalisation du précédent schéma directeur eau</li> <li>- Plan Directeur et plan d'action formulés et validés</li> </ul>	Gouvernement	21400\$







**5. ARRANGEMENTS DE GESTION**



L'Exécutif. Cette fonction sera assurée par la direction du projet est exercé par le Ministère de l'Agriculture.

Principaux fournisseurs. Cette fonction sera assurée par le PNUD

Principaux bénéficiaires. Cette fonction sera assurée par les bénéficiaires notamment par les représentants des Ministères techniques, les administrations régionales et les communautés

Support au projet. Cette fonction sera assurée par la Direction de l'Eau du Ministère de l'Agriculture

En outre deux éléments importants le suivi et la gestion sont assurés par les fonctions suivantes.

La fonction de Garantie est la responsabilité de chaque membre du comité de pilotage. Cette fonction soutient le Comité de Pilotage du projet et exécute des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi. Pendant le processus de gestion d'un projet, cette fonction assure la gestion et l'achèvement des étapes importantes. Le PNUD nomme une personne pour effectuer ce suivi obligatoire.

Cette fonction sera assurée par un responsable de la gestion journalière du projet et des décisions pour le projet. Il sera nommé par le Ministère de l'Agriculture. Sa principale fonction est d'assurer que les résultats spécifiés dans le document du projet sont atteints selon les standards et les qualités exigés et dans les délais et coûts



En accord avec les politiques et les procédures de programmation décrites dans le Manuel d'utilisateur du PNUD, le suivi du projet sera fait selon les étapes suivantes :

#### Au sein du cycle annuel

- Une évaluation trimestrielle de la qualité permettra d'enregistrer les avancées en matière de réalisation des résultats clés, sur la base des critères de qualité et des méthodes répertoriés dans le tableau Gestion de la qualité ci-dessous.
- Un journal des questions sera activé dans le système Atlas et tenu à jour par le Gestionnaire du projet pour faciliter le suivi et la résolution de problèmes potentiels ou de requêtes de modification.
- Selon l'analyse des risques initiaux soumis (voir annexe 1), un journal des risques devra être activé sous Atlas et régulièrement mis à jour par l'examen de l'environnement externe susceptible d'affecter la mise en œuvre du projet.
- Sur la base des informations ci-dessus enregistrées dans le système Atlas, un Rapport sur l'état d'avancement des projets sera soumis par le Gestionnaire de projet au Comité de projet via la Garantie de qualité de projet, à l'aide d'un format de rapport standard.
- Un journal des leçons apprises du projet sera activé et régulièrement mis à jour pour assurer l'apprentissage et l'adaptation au sein de l'organisation, et pour faciliter la préparation d'un Rapport sur les leçons apprises en fin de projet.
- Un Plan de planification de la surveillance devra être activé sous Atlas et tenu à jour afin d'assurer le suivi des actions/événements de gestion clé.

#### Annuellement

- **Rapport d'activités trimestrielles.** Le responsable du projet préparera un rapport d'état d'avancement trimestriellement.
- **Rapport d'examen annuel.** Un Rapport d'examen annuel doit être préparé par le Gestionnaire de projet et soumis à la connaissance du Comité de projet et du Comité d'action. Le rapport d'examen annuel prendra, au minimum, la forme d'un QPR standard sous Atlas couvrant l'année entière avec des informations mises à jour pour chacun des éléments de l'Examen de la performance trimestrielle (QPR) ainsi qu'un résumé des résultats réalisés par rapport aux cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits.
- **Examen annuel de projet.** Sur la base du rapport ci-dessus, un examen annuel du projet sera effectué durant le quatrième trimestre de l'année au plus tard, pour évaluer la performance du projet en cours ainsi que le Plan de travail annuel (AWP) pour l'année suivante. À la fin de la première année cet examen consistera en une évaluation finale. L'examen est mené par le Comité de projet et peut impliquer d'autres parties prenantes, selon les besoins. Il devra porter sur la mesure des progrès effectués dans la réalisation des produits escomptés, et veiller à ce que ces avancées restent alignées sur les résultats apprises.

Tous les produits du projet seront communiqués à la Facilité Gouvernance de l'eau du PNUD au sein du SIWI, qui devra contribuer à la mise en place d'une coordination élargie du projet avec l'initiative GOAL WASH du PNUD, tirer parti de toutes les leçons apprises, identifier et appuyer l'extension du programme approprié à Djibouti, et sur le plan international via le PNUD.



Gestion de la qualité pour les résultats des activités du projet

PRODUIT 1 : Renforcement des capacités des autorités centrales et locales à gérer le secteur de l'eau					
Résultat de l'activité 1 Besoins en formation et en informations au niveau central évalué Date de début : début du 1 <sup>er</sup> trimestre Date de fin : fin du 1 <sup>er</sup> trimestre	Objectif Identification des besoins pour l'amélioration des compétences ainsi que de la collecte et la gestion de données au niveau central	Description Conduite d'audits sur les compétences et les données existantes au niveau central	Critères de qualité Comment/avec quels indicateurs la qualité du résultat d'activité sera-t-elle mesurée ?	Méthode qualitative Moyens de vérification. Quelle sera la méthode utilisée pour déterminer si les critères de qualité ont été satisfaits ?	Date de l'évaluation A quelle date l'évaluation sera-t-elle menée ?
Pourcentage des postes centraux identifiés dans la gestion du secteur de l'eau au sein du personnel	Evaluation du groupe de réflexion	2 <sup>ème</sup> trimestre			

PRODUIT 1 : Renforcement des capacités des autorités centrales et locales à gérer le secteur de l'eau					
Résultat de l'activité 2 Besoins en formation et en informations au niveau local évalué Date de début : début du 1 <sup>er</sup> trimestre Date de fin : fin du 2 <sup>ème</sup> trimestre	Objectif Identification des besoins pour l'amélioration des compétences ainsi que de la collecte et de la gestion de données au niveau local	Description Conduite d'audits sur les compétences et les données existantes au niveau local	Critères de qualité Comment/avec quels indicateurs la qualité du résultat d'activité sera-t-elle mesurée ?	Méthode qualitative Moyens de vérification. Quelle sera la méthode utilisée pour déterminer si les critères de qualité ont été satisfaits ?	Date de l'évaluation A quelle date l'évaluation sera-t-elle menée ?
Pourcentage des postes locaux identifiés dans la gestion du secteur de l'eau au sein du personnel	Evaluation du groupe de réflexion	3 <sup>ème</sup> trimestre			

PRODUIT 1 : Renforcement des capacités des autorités centrales et locales à gérer le secteur de l'eau					
Résultat de l'activité 3 Programme destiné à l'amélioration des compétences existantes dans la gestion du secteur public de l'eau Date de début : début du 2 <sup>ème</sup> trimestre Date de fin : fin du 3 <sup>ème</sup> trimestre	Objectif Mise à niveau des capacités de gestion du secteur public	Description Elaboration de programmes de formations pour l'acquisition des compétences et la gestion et la collecte d'informations			

<b>Critères de qualité</b>	Comment avec quels indicateurs la qualité du résultat d'activité sera-t-elle mesurée ?	Analyse comparative des programmes d'amélioration des compétences reconnues
<b>Méthode qualitative</b>	Moyens de vérification. Quelle sera la méthode utilisée pour déterminer si les critères de qualité ont été satisfaits ?	Evaluation du groupe de réflexion
<b>Date de l'évaluation</b>	A quelle date l'évaluation sera-t-elle menée ?	3 <sup>ème</sup> trimestre

**PRODUIT 1 : Renforcement des capacités des autorités centrales et locales à gérer le secteur de l'eau**

<b>Résultat de l'activité 4</b>	Application du programme de formation en compétences et mise en œuvre de la gestion de données Programme de formation	Date de début : début du 3 <sup>ème</sup> trimestre Date de fin : fin du 4 <sup>ème</sup> trimestre 6 <sup>ème</sup> trim. ...
<b>Objectif</b>	Garantie de l'identification et du renforcement des capacités du personnel qualifié pour la gestion du secteur public de l'eau	Selection des participants et mise en place de la formation approuvée
<b>Description</b>		
<b>Critères de qualité</b>	Comment avec quels indicateurs la qualité du résultat d'activité sera-t-elle mesurée ?	Méthode qualitative Moyens de vérification. Quelle sera la méthode utilisée pour déterminer si les critères de qualité ont été satisfaits ?
<b>Date de l'évaluation</b>	A quelle date l'évaluation sera-t-elle menée ?	3 <sup>ème</sup> trimestre
<b>Pourcentage du personnel participant aux programmes de formation dont les compétences sont insuffisantes</b>		Evaluation du groupe de réflexion

<b>PRODUIT 2 : Intégration financière du secteur de l'eau au titre du budget national</b>		
<b>Résultat de l'activité 1</b>	Préparation d'une présentation financière du secteur de l'eau	Date de début : début du 3 <sup>ème</sup> trimestre Date de fin : fin du 4 <sup>ème</sup> trimestre
<b>Objectif</b>	Intégration du financement du secteur de l'eau dans le budget national	
<b>Description</b>	Présentation financière globale de l'ensemble des projets existants liés à l'eau et conception d'une matrice pour faciliter la rationalisation au sein du budget national	
<b>Critères de qualité</b>	Comment avec quels indicateurs la qualité du résultat d'activité sera-t-elle mesurée ?	Méthode qualitative Moyens de vérification. Quelle sera la méthode utilisée pour déterminer si les critères de qualité ont été satisfaits ?
<b>Date de l'évaluation</b>	A quelle date l'évaluation sera-t-elle menée ?	Fin du 4 <sup>ème</sup> trimestre
<b>Pourcentage de l'inclusion de l'ensemble des projets liés à l'eau dans le système national de gestion financière</b>		Evaluation du groupe de réflexion



<p>PRODUIT 3 : Mise à jour du Plan directeur de l'eau (PDE) 2001/2, comprenant un plan d'action destiné à la réalisation des OMD dans le secteur de l'eau, l'intégration des initiatives en cours, et l'identification des lacunes en termes d'investissement</p>	
<p>Résultat de l'activité 1</p>	<p>Mise à jour du Plan directeur de l'eau (PDE)</p>
<p>Date de début : Date de fin :</p>	<p>Garantie de la cohérence et la couverture de la planification dans le secteur de l'eau</p>
<p>Objectif</p>	<p>Examen de tous les projets liés à l'eau depuis 2000, des initiatives actuelles et des mesures recommandées pour assurer la réalisation de l'OMD relative à l'eau, et intégration de cette dernière dans un Plan directeur de l'eau actualisé.</p>
<p>Description</p>	<p>Examen de tous les projets liés à l'eau depuis 2000, des initiatives actuelles et des mesures recommandées pour assurer la réalisation de l'OMD relative à l'eau, et intégration de cette dernière dans un Plan directeur de l'eau actualisé.</p>
<p>Critères de qualité</p>	<p>Comment/avec quels indicateurs la qualité du résultat d'activité sera-t-elle mesurée ?</p>
<p>Méthode qualitative</p>	<p>Moyens de vérification. Quelle sera la méthode utilisée pour déterminer si les critères de qualité ont été satisfaits ?</p>
<p>Date de l'évaluation</p>	<p>À quelle date l'évaluation sera-t-elle menée ?</p>
<p>6<sup>ème</sup> trimestre</p>	<p>Degré de couverture du Plan directeur de l'eau actualisé</p>

<p>PRODUIT 3 : Mise à jour du Plan directeur de l'eau (PDE) 2001/2, comprenant un plan d'action destiné à la réalisation des OMD dans le secteur de l'eau, l'intégration des initiatives en cours, et l'identification des lacunes en termes d'investissement</p>	
<p>Résultat de l'activité 2</p>	<p>Elaboration d'un Plan d'action pour la réalisation des OMD</p>
<p>Date de début : Date de fin :</p>	<p>Intégration de la planification des OMD dans les plans nationaux pour l'eau</p>
<p>Objectif</p>	<p>Examen des progrès enregistrés en matière de réalisation des OMD dans les secteurs urbain et rural et identification d'autres besoins</p>
<p>Description</p>	<p>Examen des progrès enregistrés en matière de réalisation des OMD dans les secteurs urbain et rural et identification d'autres besoins</p>
<p>Critères de qualité</p>	<p>Comment/avec quels indicateurs la qualité du résultat d'activité sera-t-elle mesurée ?</p>
<p>Méthode qualitative</p>	<p>Moyens de vérification. Quelle sera la méthode utilisée pour déterminer si les critères de qualité ont été satisfaits ?</p>
<p>Date de l'évaluation</p>	<p>À quelle date l'évaluation sera-t-elle menée ?</p>
<p>6<sup>ème</sup> trimestre</p>	<p>Mise en place d'un plan d'action pour la réalisation des OMD</p>

## 6. CONTEXTE JURIDIQUE

Ce document ainsi que le Plan d'action pour la mise en œuvre du programme de pays (CPAP), signé par le gouvernement et le PNUD et incorporé à titre de référence, constituent le descriptif de projet mentionné dans l'Accord de base type en matière d'assistance (SBA). L'ensemble des dispositions relatives au CPAP s'appliquent à ce document.

Conformément à l'Article II de l'Accord de base type en matière d'assistance, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire d'exécution, de son personnel et de ses propriétés ainsi que des propriétés du PNUD confiés à la garde du partenaire d'exécution incombe à ce dernier.

Le partenaire d'exécution devra :

a) mettre en place et gérer un plan de sécurité approprié prenant en compte la situation, au niveau de la sécurité, du pays dans lequel le projet est mené ;

b) prendre en charge tous les risques et les engagements liés à la sécurité du partenaire d'exécution, ainsi que la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan a été effectivement mis en œuvre et de suggérer, si nécessaire, des modifications au plan établi. La non-conformité aux exigences de mise en œuvre et de gestion d'un plan de sécurité approprié tel que requis aux termes des présentes constitue une rupture au présent accord.

Le partenaire d'exécution convient d'entreprendre tous les efforts raisonnables pour garantir qu'aucun fonds reçu du PNUD au titre du Descriptif de projet ne soit utilisé pour fournir un appui à des individus ou des entités associées au terrorisme, et que les bénéficiaires de fonds alloués par le PNUD au terme des présentes ne figurent pas dans la liste établie par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). Cette liste est consultable sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les sous-contracts ou sous-conventions entrant dans le cadre du présent descriptif de projet.



## 7. ANNEXES

Annexe A : Termes de référence du poste de Conseiller technique principal (CTA)

Annexe B : Analyse des risques

Annexe C : Composantes pertinentes du projet FEM : Harmonisation de l'appui : programme national intégrant les plans de récupération de l'eau et la gestion durable des terres (A National Programme Integrating Water Harvesting Schemes and Sustainable Land Management)

## Annexe A : Termes de référence du poste de Conseiller technique principal (CTA)

Les responsabilités du Conseiller technique principal incluent notamment ce qui suit :

- Prendre en charge la gestion du projet au jour le jour sous l'égide du MAEM-HR.
- Créer trois groupes de travail liés, agissant sous ses instructions, pour gérer et mettre en œuvre les trois principaux domaines d'activité du projet global, à savoir (A) l'identification de la formation pour l'acquisition des compétences requises et les besoins en gestion des données portant sur le secteur de l'eau ; (B) l'intégration des projets du secteur public de l'eau dans le système national de planification financière ; et (C) la mise à jour du Plan directeur national de l'eau et du Plan d'action pour la réalisation des OMD.
- Surveiller la production et garantir la qualité de toutes les études, les rapports ou d'autres formes de produits du projet.
- Présider à la conception et l'analyse de la totalité des enquêtes et des évaluations, en étroite collaboration avec les parties prenantes et les groupes cibles.
- Mener des formations et assurer l'organisation d'ateliers.
- Assurer la liaison de manière appropriée et proactive avec les parties prenantes selon les besoins.
- Elaborer des propositions prêtes à être soumises portant sur de futures interventions, sur des phases de suivi ou des nouveaux projets, et initier la mobilisation des partenariats et des ressources nécessaires pour leur mise en œuvre.
- Aider au recrutement des experts locaux appropriés pour appuyer les activités du projet.

Compétences minimum requises :

- Diplôme universitaire en gestion de l'eau, en sciences environnementales ou autre spécialité pertinente.
- Expérience éprouvée dans les secteurs liés à la gestion environnementale ou à l'eau.
- Expérience professionnelle en matière de gouvernance de l'eau et de planification financière y afférente.
- Capacité de travail en autonomie, avec rigueur et organisation, selon des méthodes de travail rodées, dont l'efficacité et la compétence ont été éprouvées dans l'autogestion des listes de tâches complexes, dans des délais très serrés, en collaboration ou en coordination avec des collègues venant d'horizons différents, répartis dans divers emplacements géographiques.



## Annexe B : Analyse des risques

Titre du projet : Programme GOAL WASH du PNUD Renforcement des capacités du gouvernement de Djibouti pour l'élaboration d'une politique stratégique liée à l'eau

Date : Février 2010

Description	Date identifiée	Type	Impact et probabilités	Contre-mesures / réponse au niveau de la gestion	ID d'attribution :	Date : Février 2010	Statut
Manque de réactivité sur le plan communautaire et au niveau des autorités locales par rapport aux besoins en matière de mise à niveau des compétences et de la base de données pour la gestion de l'eau	Janvier 2010	Organisationnel Politique Stratégique	La survenue d'un tel risque serait annoncatrice de l'échec du projet pour l'institution concernée P=2 I=5	Interaction avec le gouvernement initiée par le groupe de donateurs, fondée sur la nécessité de disposer d'une politique et d'une gestion liées à l'eau qui soient efficaces	Sholto Cross	Sholto Cross	Janvier 2010
Chevauchement des initiatives de projet dans le secteur de l'eau entraînant la dilution et l'incohérence des efforts déployés au service de ce projet	Janvier 2010	Organisationnel Stratégique	La survenue de ce risque provoquerait la réduction et/ou le report des activités P=3 I=3	- Directives claires du MAEM-HR sur les priorités du projet	Sholto Cross	Sholto Cross	Janvier 2010
Retards et difficultés dans le processus de recrutement d'un expert international en eau pour le poste de CTA	Janvier 2010	Recrutement de personnel	Réduction de la portée du projet et retard dans sa mise en œuvre	- Publicité anticipée et étendue faite à ce poste ; rapprochement, à cet effet, avec les institutions spécialisées	Sholto Cross	Sholto Cross	Janvier 2010

**Annexe C : Composantes pertinentes du projet FEM : Harmonisation de l'appui : programme national intégrant les plans de récupération de l'eau et la gestion durable des terres (A National Programme Integrating Water Harvesting Schemes and Sustainable Land Management) (Composantes 1, 1.1 et 2)**

**Composante 1 : Conservation des eaux de surface et gestion durable des terres (Surface Water Harvesting and Sustainable Land Management)**

1. Cette composante représente l'essentiel des interventions au titre de ce programme. Les communautés seront appelées à jouer un rôle central dans la conception de différentes infrastructures hydrauliques ainsi que de leurs propres plans de gestion de parcours à l'aide d'une approche de planification participative. Elles participeront également à l'élaboration et la gestion d'infrastructures hydrauliques, financées en partie, par le programme Vives contre travail du PAM. Il convient de noter que le processus qui a abouti à ce programme a aussi entraîné un changement dans la perception des entités nationales : (i) les concepts privilégiant l'approche par l'écosystème sont à présent plus profondément ancrés dans les différents départements du Ministère de l'Agriculture ; (ii) sous la composante 1, la gestion de l'écosystème forestier et la gestion des parcours sont désormais considérées comme des investissements pour exploiter les ressources en eau alors qu'à l'origine, seule une infrastructure fortement ouvragée était considérée comme telle.

**Sous-composante 1.1 : L'eau et les infrastructures hydrauliques**

2. Les activités relevant de cette sous-composante visent à la réalisation d'infrastructures hydrauliques simples pour les eaux de surface et la collecte du ruissellement, de sorte à fournir aux communautés agropastorales et à leur bétail les moyens de satisfaire aux exigences de leurs besoins en eau. Lorsque les circonstances leur permettent, les structures conçues aux besoins des animaux et des hommes seront différenciées pour des raisons sanitaires.

- **Réhabilitation et création d'ouvrages hydrauliques pour les besoins des hommes** : pour recueillir les eaux de pluie et les eaux de ruissellement et les réhabilitation de près de 95 citernes souterraines dans la zone du projet. Chaque citerne devrait permettre d'assurer la fourniture en eau de 10 à 15 familles.
- **Réhabilitation et création d'ouvrages hydrauliques pour les besoins du bétail** : de tels ouvrages seront conçus pour collecter l'eau de ruissellement des petits cours d'eau où les mesures de conservation des sols et de l'eau seront également appliquées (mesures anti-érosion, petites structures de rétention d'eau et de restauration de la couverture végétale). Le programme cherchera à réhabiliter les trous d'approvisionnement en eau naturels ou artificiels existants et procédera à la création de nouveaux trous à l'usage du bétail sur l'ensemble de la zone de projet.

- **Petits barrages** : les études ont montré que la plupart des petits barrages et des structures de rétention d'eau, essentielles pour contrôler le débit du wadi et l'alimentation des nappes souterraines, ont été dégradés. Par conséquent, le projet envisage une étude de faisabilité préliminaire pour évaluer le potentiel d'exploitation des eaux de surface par des travaux de conservation d'importance moyenne (10 000 à 30 000 m<sup>3</sup>). Sur la base des conclusions de cette étude, des structures seront créées sur deux sites pilotes et des travaux complémentaires susceptibles d'être déployés selon les résultats préliminaires ainsi que la disponibilité des financements.



## Composante 2 : Renforcement des capacités nationales

3. Le succès et la durabilité de ce programme dépendra, dans une grande mesure, de l'élaboration de nouveaux modes de relations entre le gouvernement et les communautés locales. Alors qu'il est impératif, pour les communautés, de mettre en œuvre de nouveaux moyens de réappropriation de leur propre développement et d'acquiescer l'autonomisation nécessaire pour prendre des décisions éclairées en ce qui concerne les plans de planification locale, il appartient également à l'administration de trouver d'autres voies pour promouvoir et appuyer cette participation. Par conséquent, la composante de renforcement des capacités du programme se propose de cibler à la fois les capacités des communautés et de l'administration. Elle est conceptualisée de manière à traiter les capacités systémiques, organisationnelles et individuelles aux niveaux national et local, réparties selon les 5 zones stratégiques d'appui suivantes :

- Capacités de conceptualisation et d'élaboration des politiques, des lois, des stratégies et des programmes.
- Capacités de mise en œuvre des politiques, des lois, des stratégies et des programmes.
- Capacités d'engagement et d'établissement de consensus entre l'ensemble des parties prenantes.
- Capacités de mobilisation des informations et des connaissances.
- Capacités de surveillance, d'évaluation, d'établissement de rapport et d'apprentissage.